

# INSTRUCTIONS DE COURSE

## TROPHÉE DE LA VILLE D'AGDE

### Régate Phare Grade 5A

### Trophée SORAC

#### ATTENTION :

**DES COMPLÉMENTS A L'AVIS DE COURSE AINSI QU'AUX INSTRUCTIONS DE COURSE SONT À CONSULTER SUR LE SITE**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1 . R E G L E S

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).

#### 2 . MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 3 . COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la vitrine au 1<sup>er</sup> étage du centre nautique, ou bien, ils seront également mis en ligne à l'adresse [soracagde.com](http://soracagde.com)
- 3.2 Le PC course est situé au centre nautique. A défaut sur le bateau du comité de course.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF canal 8.

#### 4 . SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au centre nautique.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 4.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 60 minutes après l'envoi du pavillon D ».

#### 5 . PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des courses définies par le calendrier SORAC
- 5.2 L'heure prévue pour les mises à disposition sur l'eau est fixé à 14h15 pour le samedi et à 10h30 pour le dimanche. Si nécessaire, un avenant à l'avis de course est annoncé aux bateaux inscrits sur le site de la sorac ou bien par email.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon Orange est envoyé avec un signal sonore 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4

#### 6 . PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe est le guidon de la SORAC

#### 7 . ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

#### 8 . LES PARCOURS

- 8.1 Des parcours sont décrits en annexe à ces IC, il est précisé l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté sur lequel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire le cap et la longueur approximative du premier bord du parcours.  
Le parcours à effectuer est indiqué sur le tableau à l'arrière du bateau comité.
- 8.3 Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie les Signaux de course).

- 8.4 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

## 9. MARQUES

- 9.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement de parcours	Arrivée
Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe ZONES DE COURSE.

## 11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et une bouée marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 11.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Si un bateau est identifié ne respectant pas la procédure de départ, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 8, au minimum 1 minute après le signal de départ. Ceci modifie la RCV 29.1.  
L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction, ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.
- 11.5 Procédure de départ

Selon la règle 26, rappelée ci-dessous :			
Minutes avant le signal de départ	Signal Visuel	Signification	Signal sonore
5'	Guidon du Club ou pavillon défini au briefing	Signal d'avertissement	Un
4'	Pavillon P ou I ou Z ou U ou Noir cf. règle 30 des RCV	Signal Préparatoire	Un
1'	Affalé du signal préparatoire	Une minute	Un long
0'	Affalé du signal d'avertissement des 5'	Départ	Un

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque jaune ou déplacera la ligne d'arrivée, et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 13.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

## 15. TEMPS LIMITES

15.1 Les temps sont les suivant :

Classe	Parcours	Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup> du groupe
Osiris	Construit temps compensé	30 minutes
Osiris	Côtier temps compensé	1 heure

15.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes ou 1 heure après le premier bateau du groupe ou du regroupement de groupe, ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

15.3 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau du groupe a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai DNF sans instruction.

## 16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 Pour chaque groupe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au centre nautique ou sur le site de la sorac.

16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au centre nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 17. CLASSEMENT

17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance, avec application du CVL..

17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 18. REGLES DE SECURITE

18.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place. Il peut être réalisé par VHF canal 8

18.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.3 Le canal VHF utilisé en course est le 8.

18.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

19.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

[DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 1 heure avant son signal d'avertissement.

**21. BATEAUX OFFICIELS**

En aucun cas les détritrus ne sont jetés par-dessus bord. Ils peuvent éventuellement être placés à bord des bateaux officiels.

**22. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

**23. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

**24. PRIX**

Des prix peuvent être décernés.

**Organisation et arbitrage**

Président de la SORAC :	Alain RIGAULT
Président (e) du Comité de Course :	Alain BACHELLERIE, Hélène Anne MATEO
Comité de course stagiaire :	Marc LEGAY
Président du Jury :	Henri ROQUES ou autre
Responsable engagements :	Alain RIGAULT, Marc LEGAY
Responsable informatique :	Marc LEGAY
Commissaires aux résultats :	Eric MIOT, Alain POL

## ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

### PRINCIPALES BOUÉES REMARQUABLES ET MARQUES DE PARCOURS SORAC

#### Points GPS

C = Cardinale B = bouée

	Désignation	Latitude N.			Longitude E.		
		D°	Mn.	Mil.	D°	Mn.	Mil.
L	B. Lauze	43	16	000	3	31	000
C	B. Conque	43	16	300	3	31	500
1	C. Sud de Brescou	43	15	501	3	30	102
2	C. Ouest Parc conchylicole	43	16	700	3	32	750
3	C. Nord Parc conchylicole	43	20	750	3	38	200
4	C. Est Parc conchylicole	43	19	600	3	39	700
5	C. Sud Parc conchylicole	43	15	560	3	34	400
6	C. Ouest chenal Marseillan	43	18	100	3	34	600
7	C. Nord chenal Marseillan	43	18	400	3	34	950
8	C. Sud chenal Marseillan	43	16	950	3	36	200
9	C. Est chenal Marseillan	43	17	200	3	36	500
10	B. Valras	43	14	550	3	18	100
11	B. Grau d'Agde	43	16	600	3	26	980
12	B. Rochelongue	43	16	150	3	27	700
13	B. Port Ambonne	43	17	000	3	32	150
14	B. Marseillan	43	18	600	3	33	800
15	B. Large Richelieu	43	14	900	3	28	100
18	B. Sud Brescou	43	15	135	3	29	960
19	B. Large du Cap d'Agde	43	15	230	3	32	390

#### Description :

Dans les descriptions des parcours lors du briefing, les passages des marques sont définis par leur n° et leur sens de passage (ex : '1t' signifie virer la marque 1 en la laissant à tribord, '2b' signifie virer la marque 2 en la laissant à bâbord).

Leur position GPS précise est donnée sur le tableau. Cependant, cette position peut légèrement différer lors du mouillage de la bouée. Selon les conditions météo le comité de course peut rajouter des bouées, elles seront alors bien définies lors du briefing.

Les marques 2 à 9 sont des perches ou bouées cardinales ou latérales.

Leur contournement doit se faire impérativement dans une zone de 3 longueurs de bateau maximum.

#### Bouée de dégagement :

L'envoi du pavillon 'D' sur le bateau Comité signifie qu'une bouée de dégagement a été mouillée. Envoyé seul, il indique que cette bouée est à laisser à bâbord. Le pavillon Vert hissé avec le 'D' indique qu'elle doit être laissée à Tribord. Ceci modifie les signaux de course.

## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

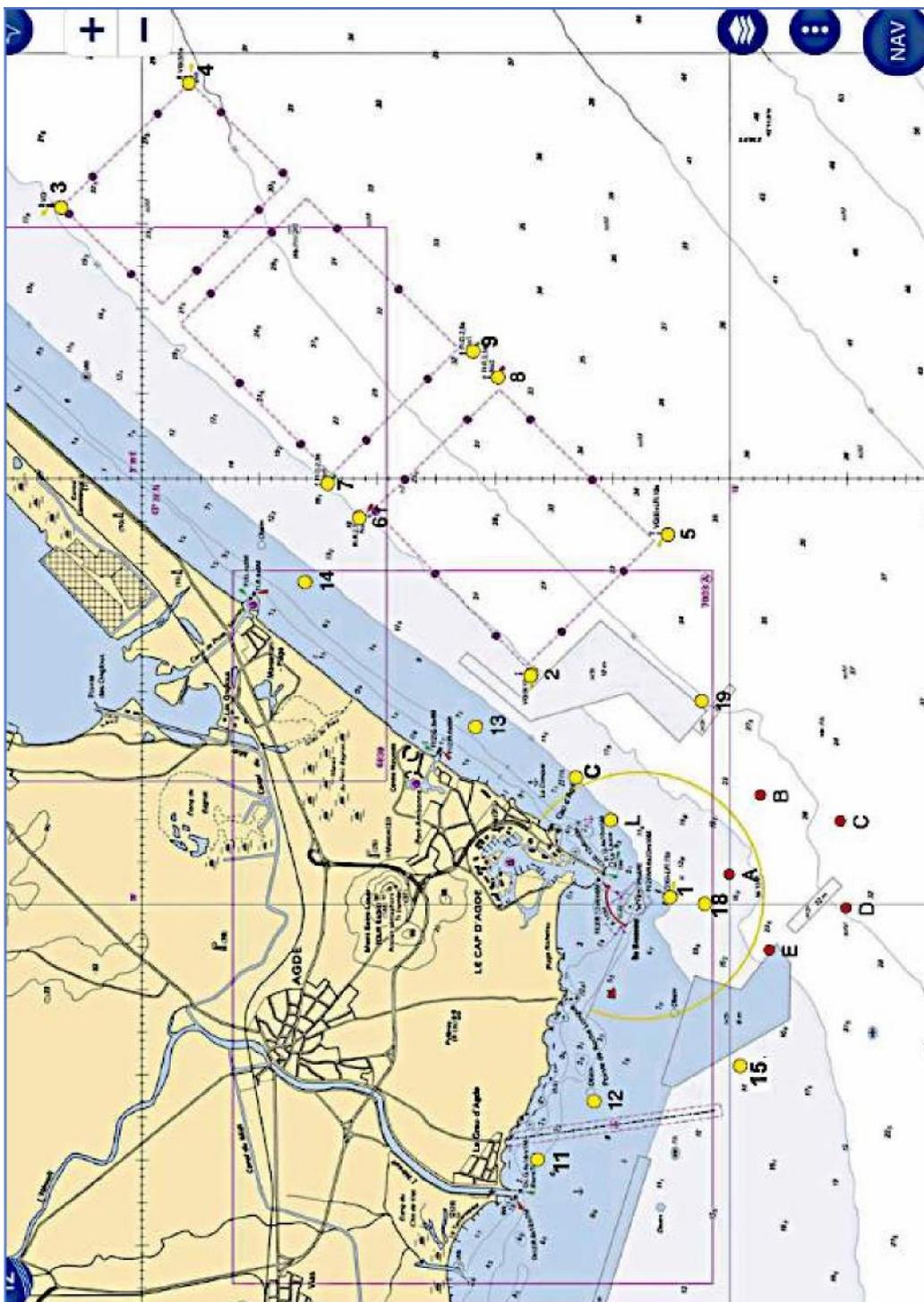
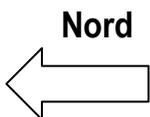
Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

# PRINCIPALES BOUÉES REMARQUABLES ET MARQUES DE PARCOURS SORAC

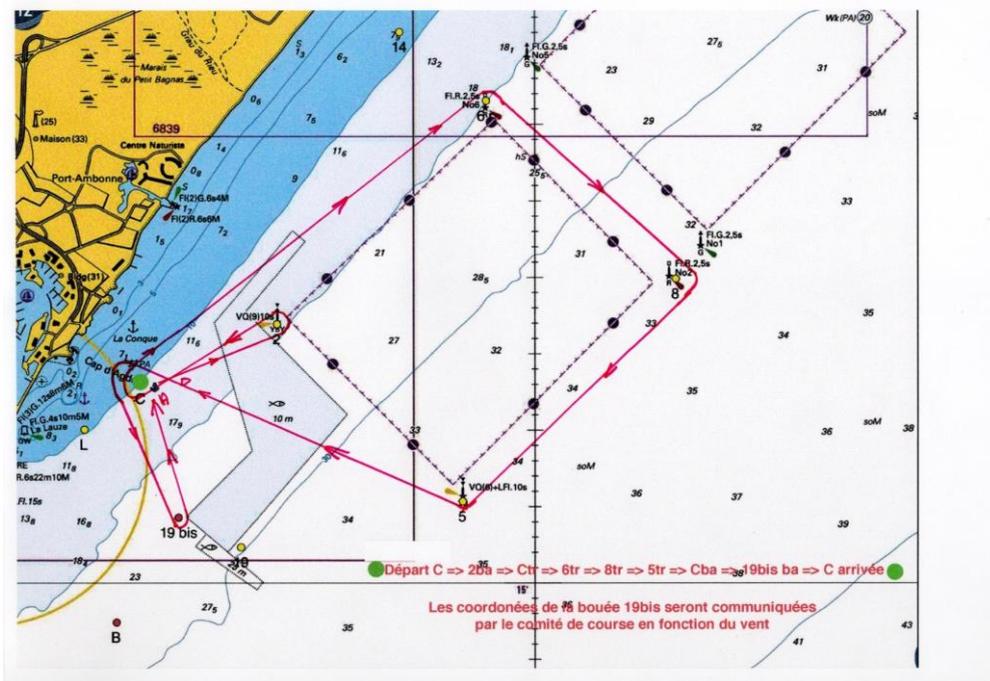
## CARTE



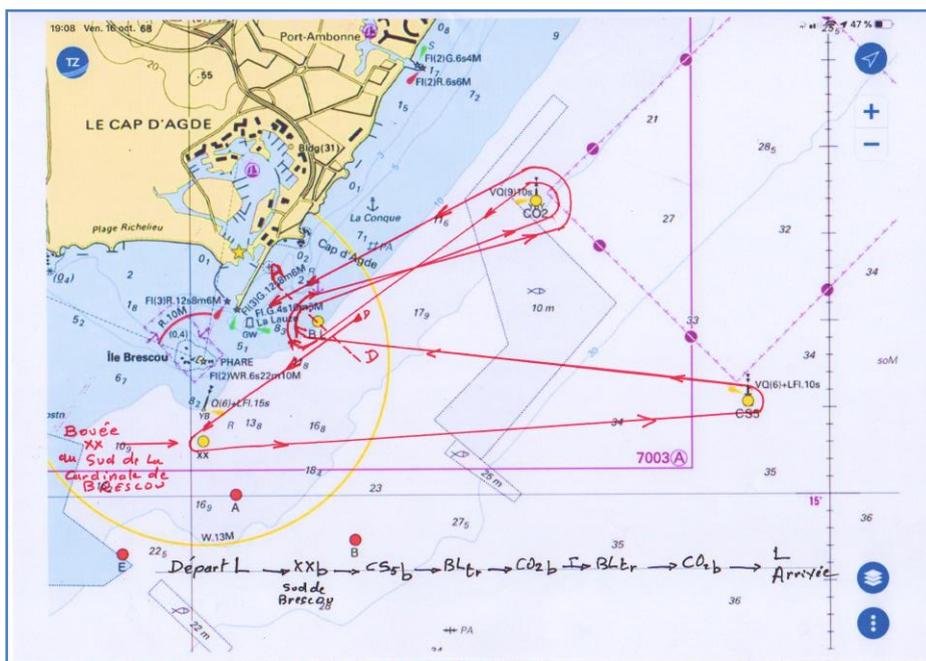
## ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE PARCOURS CÔTIERS

### EXEMPLES I

Les parcours côtiers sont définis par le comité avant la régates en fonction : de la météo, de l'état de la mer, des concurrents Etc...  
Ils sont communiqués au briefing.



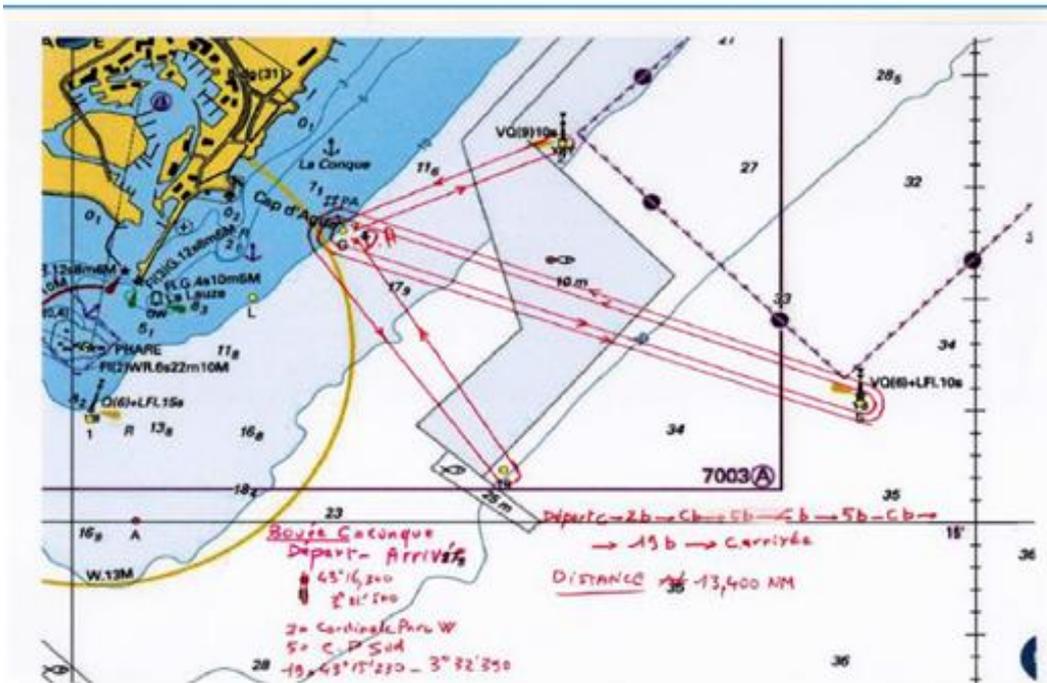
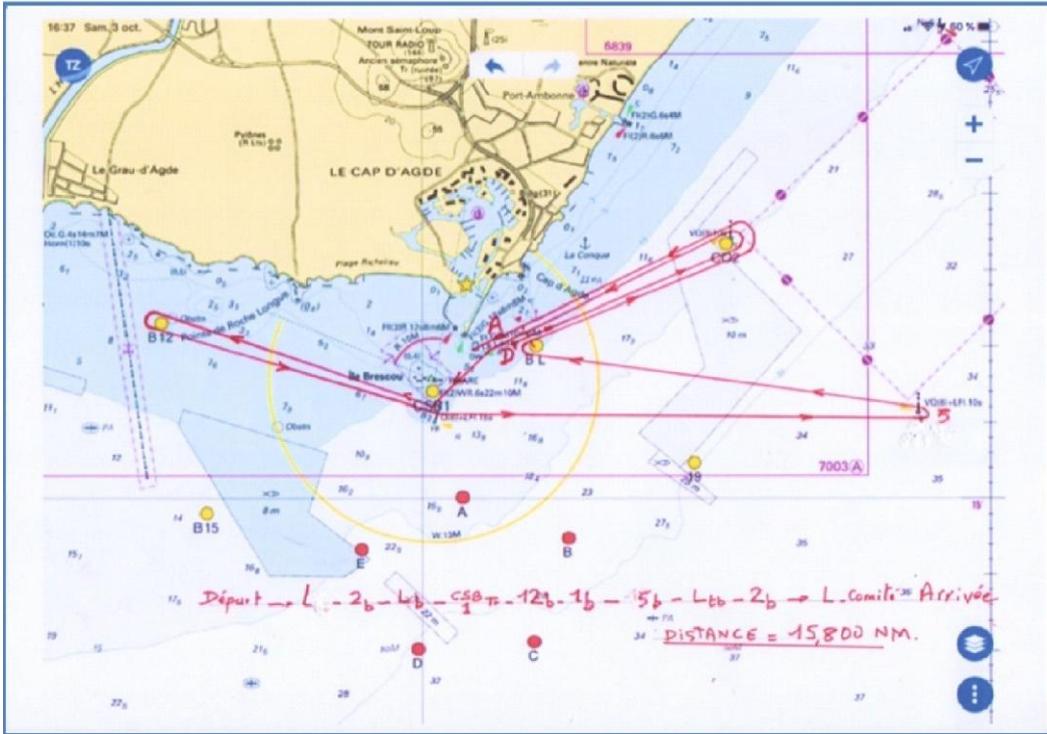
← Nord



# ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

## PARCOURS CÔTIERS

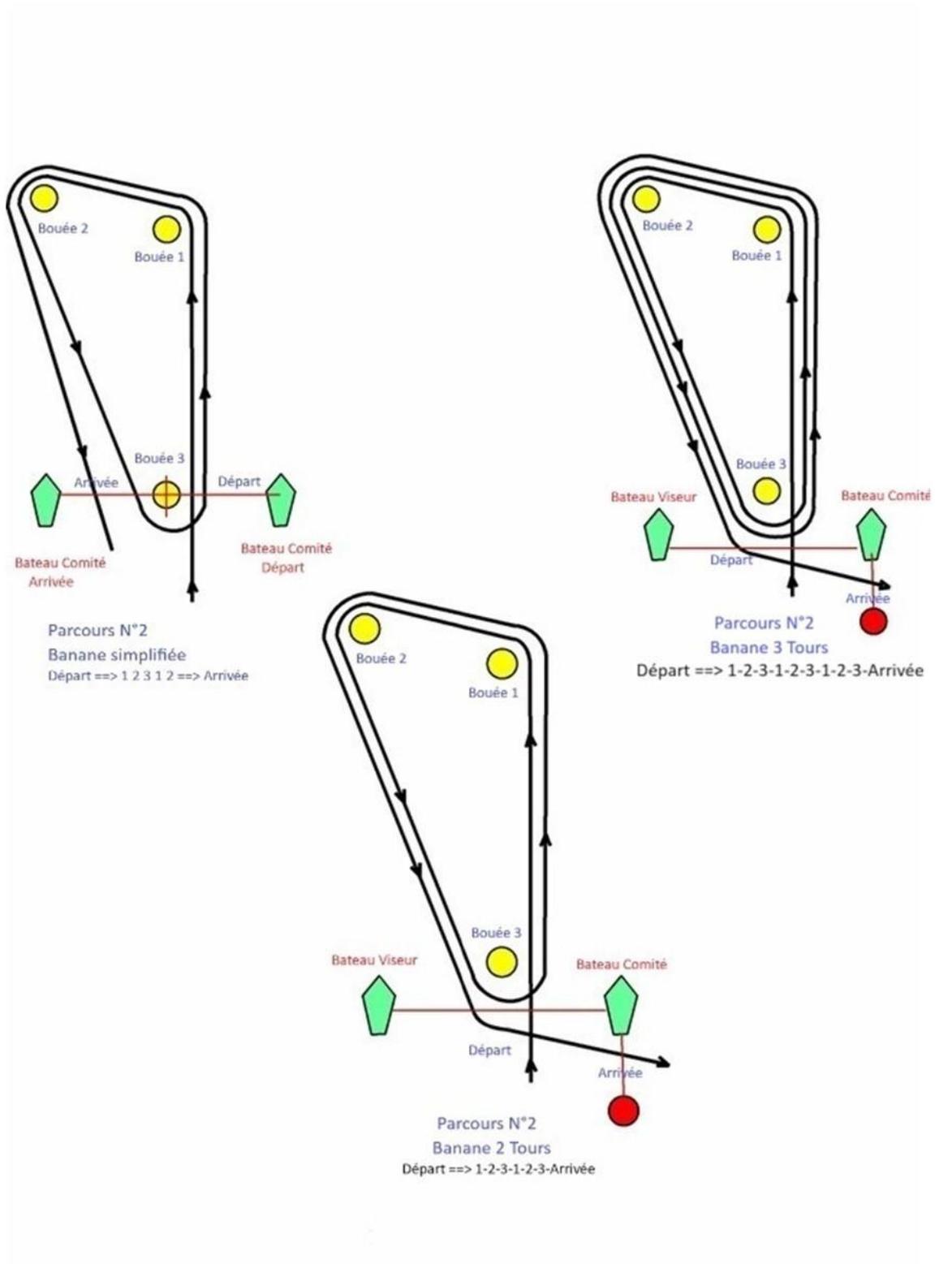
### EXEMPLES II



## ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

### PARCOURS CONSTRUITS

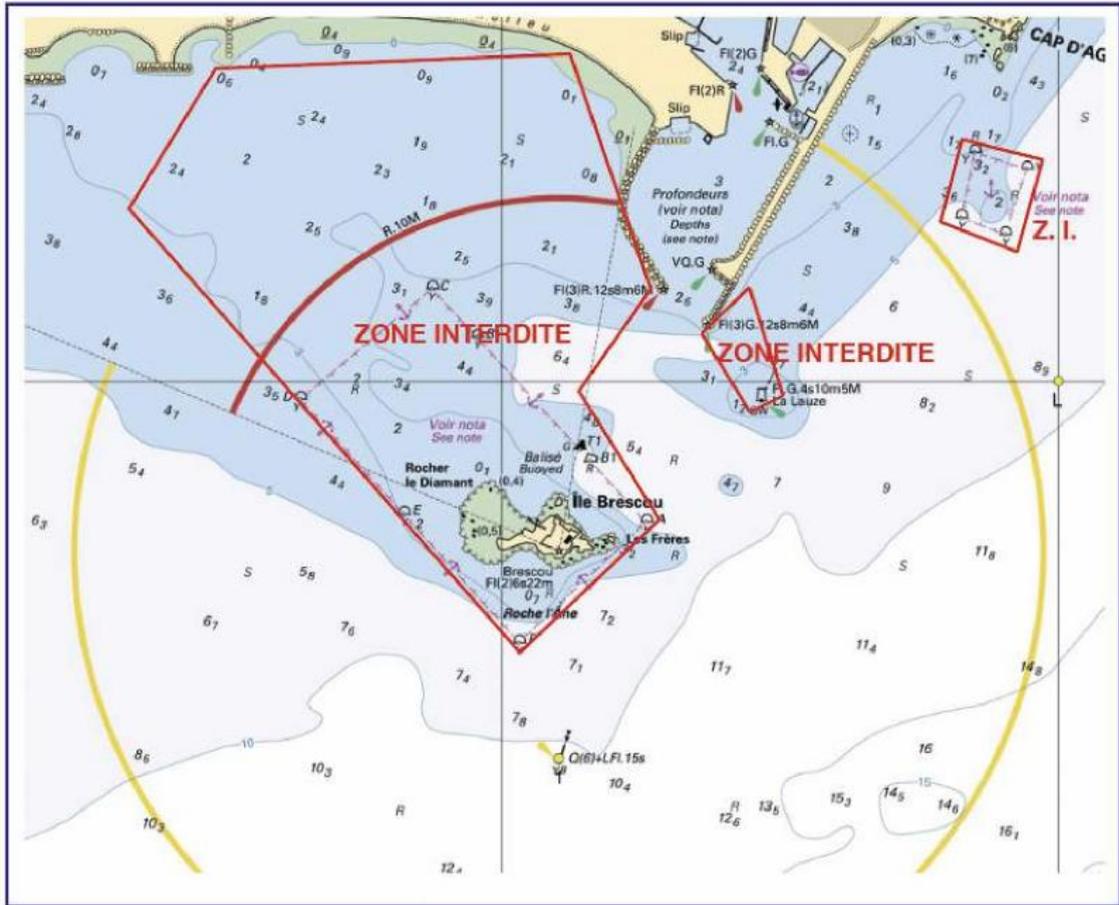
#### Bananes



## ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

### ZONES INTERDITES

#### ZONE BRESCOU ET ZONE LAUZE



#### PARC AQUACULTURE



#### ARRETE PREFECTORAL N° 174/2018

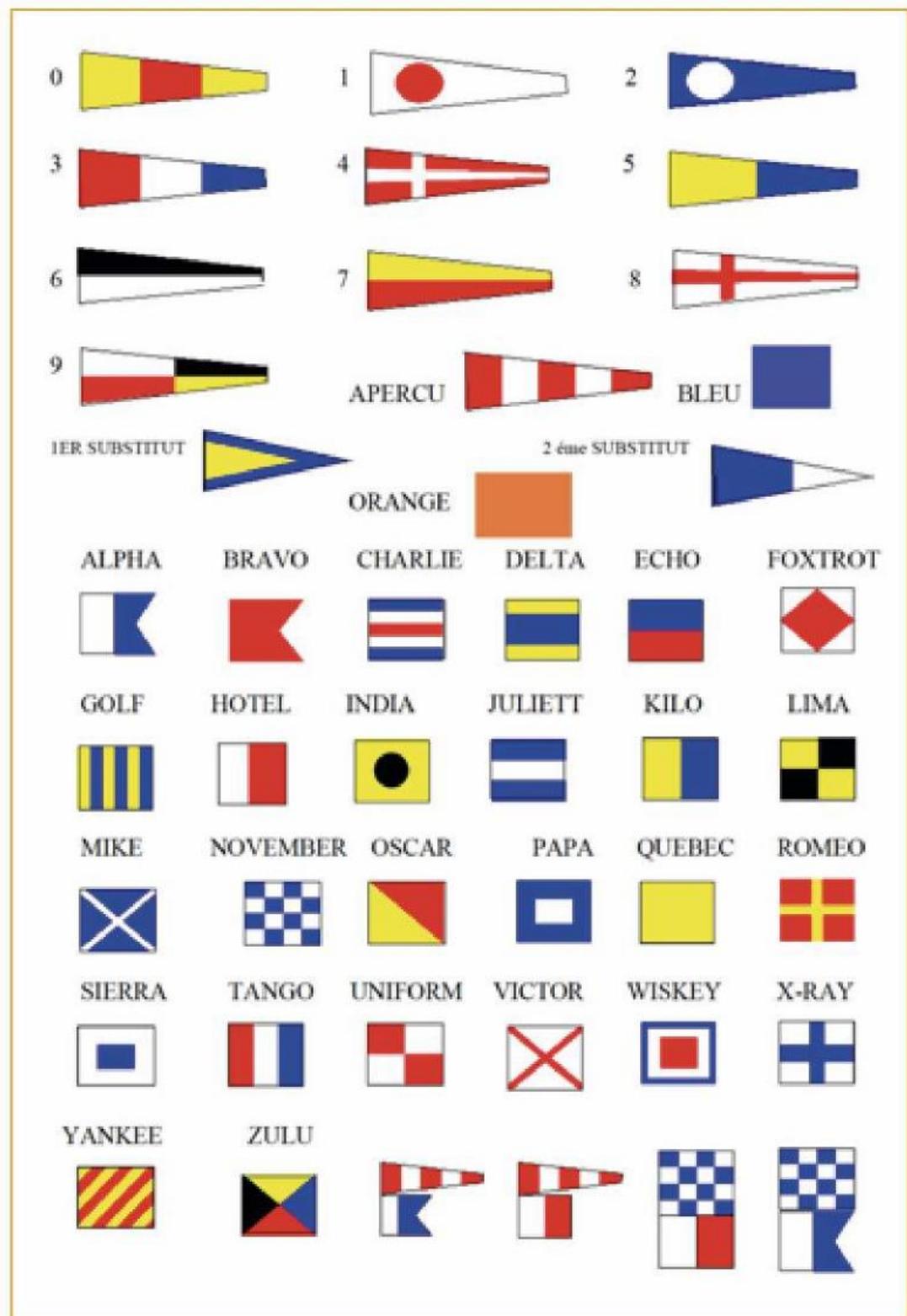
La navigation et le mouillage des navires embarcation et engins de toute nature sont interdits à l'intérieur de trois zones du lotissement de cultures marines définies par une ligne joignant ces points des coordonnées les délimitant et dans le périmètre de 50 m autour de ces zones.

Voir l'arrêté complet et les coordonnées des points délimitant la zone sur le site :

<https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/uploads/mediterranee/arretes/1532703244-index-2018-174.pdf>

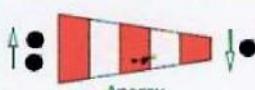
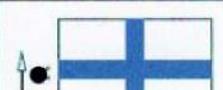
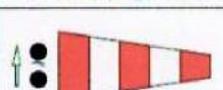
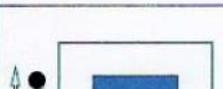
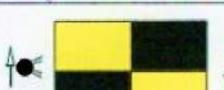
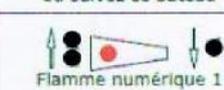
## ALPHABET MARITIME INTERNATIONAL

### PAVILLONS



## LES SIGNAUX DE COURSE

### PAVILLONS ET SIGNAUX SONORES

● signal sonore			
RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX PAVILLONS DE REGATE			
 Aperçu Retard ou arrêt de procédure Affalé 1mn avant envoi signal d'avertissement	 Pavillon orange Ligne départ et d'arrivée 10mn au - avant le signal d'avertissement en cas de reprise de courses	 5 minutes Départ Pavillon de série Signal d'avertissement pour la série devant prendre le départ	 4 minutes 1 minute Pavillon P Etre sous la ligne au moment du départ Retour sous la ligne si le départ a été anticipé
 4 minutes 1 minute Pavillon I Interdiction de franchir la ligne de départ dans la dernière mn Retour par l'extérieur	 4 minutes 1 minute Pavillon Z Pénalité de 20% sur les points de la manche si le départ a été anticipé	 4 minutes 1 minute Pavillon noir Disqualification pour la manche en cas de départ anticipé suivant la règle de la minute	 Pavillon X Rappel individuel si un ou plusieurs concurrents identifiés en cas de départ anticipé
 1er sùstitut Rappel général si plusieurs concurrents non identifiés en cas de départ anticipé	 Pavillon bleu Arrivée  Noter le numéro de voile plus l'heure d'arrivée en cas de temps compensé	 Aperçu sur H Courses retardées Instructions à terre	 Aperçu sur A Plus de courses aujourd'hui Retour à terre
 N sur H Courses annulées Instructions à terre	 N sur A Courses annulées Plus de courses aujourd'hui	 Pavillon N Les courses en cours sont annulées Rejoignez la ligne de départ	 Pavillon S Réduction de parcours
chaque coursur  Pavillon C Parcours modifié +/- ou nouveau cap pour atteindre la marque suivante	chaque coursur  Pavillon M Signale qu'une marque manquante a été remplacée	 Pavillon L A terre : avis affiché pour les concurrents En mer : venez à proximité ou suivez ce bateau	 Pavillon Y Equipement de flotabilité obligatoire
 Pavillon du club	 Flammes identifiant les les bateaux du comité de course suivant les ronds	 Flamme numérique 1   Flamme numérique 2	 Flamme numérique 3   Flamme numérique 4